



Qu'est ce que la Communauté de Communes Beauce et Gâtine ?

La Communauté de Communes Beauce et Gâtine est un établissement public de coopération intercommunale créé en application des dispositions prévues par la loi du 12 juillet 1999.

Créée par arrêté préfectoral le 18 décembre 2000, elle rassemble dix-huit communes : Ambloy, Authon, Crucheray, Gombergean, Huisseau-en-Beauce, Lancé, Nourray, Périgny, Pray, Prunay-Cassereau, Saint-Amand-Longpré, Saint-Gourgon, Selommes, Tourailles, Villechauve, Villemardy, Villeporcher, Villeromain et représente 6 400 habitants.

La Communauté est dotée de dix compétences : développement économique, aménagement de l'espace, environnement, tourisme, politique du logement et cadre de vie, aménagement et entretien de la voirie, équipements périscolaires, sportifs et culturels, éclairage public, achat et entretien de matériel communautaire, collecte et traitement des ordures ménagères. Les communes ne sont plus habilitées légalement à traiter des projets au sein de ces compétences.

Le régime de fiscalité de la Communauté est celui de la taxe professionnelle unique. Ce choix offre une meilleure équité fiscale entre les communes et permet de rationaliser les décisions d'aménagement et de développement à l'échelle communautaire.

En 2003, le budget voté par la Communauté s'élève à environ 3 millions d'euros.

Pourquoi un projet de territoire ?

Décidant en 2003 de renforcer leur coopération et d'acquérir de nouvelles habitudes de travail, les communes de Beauce et Gâtine ont choisi de mener ensemble une réflexion visant à l'élaboration d'un projet de territoire.

Ce projet commun précise les grandes orientations et les actions d'intérêt communautaire à réaliser dans les dix prochaines années. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable et cherche à favoriser les innovations notamment en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Son élaboration repose sur un diagnostic partagé et une vision prospective du territoire.

Les travaux ont été conduits au sein de la commission « Projet de territoire » rassemblant les élus des dix-huit communes. Ils ont été ouverts aux équipes municipales ainsi qu'à la population et aux responsables professionnels et associatifs à l'occasion des *Rencontres de Beauce et Gâtine*. Le 21 mars 2003, les premières rencontres à Selommes ont été consacrées à la réflexion sur les évolutions et les enjeux du territoire. Le 5 mai, les deuxièmes rencontres à Saint-Amand-Longpré ont permis d'identifier les pistes d'actions communautaires et les troisièmes rencontres, le 3 juillet à Selommes, ont consisté à sélectionner les actions prioritaires.

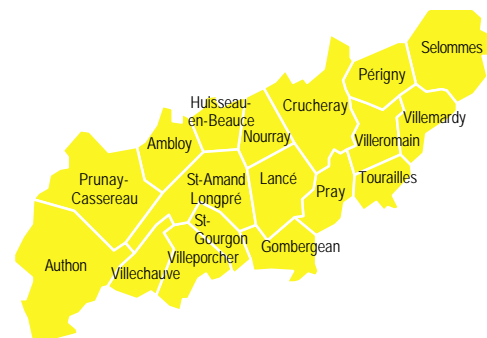
Les travaux ont été menés en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Vendômois et ont bénéficié d'un financement à 75% par la Région Centre dans le cadre du Fond Régional d'Aide au Conseil. Ils ont été réalisés avec l'appui du cabinet Proactivité conseil.

Beauce et Gâtine : Qualité de vie, facilité d'entreprendre ...



18 communes
6 400 habitants, 2 930 logements,
1 300 emplois, 170 entreprises

- Président : Serge Lepage
- Directeur : Bertrand Letourneau



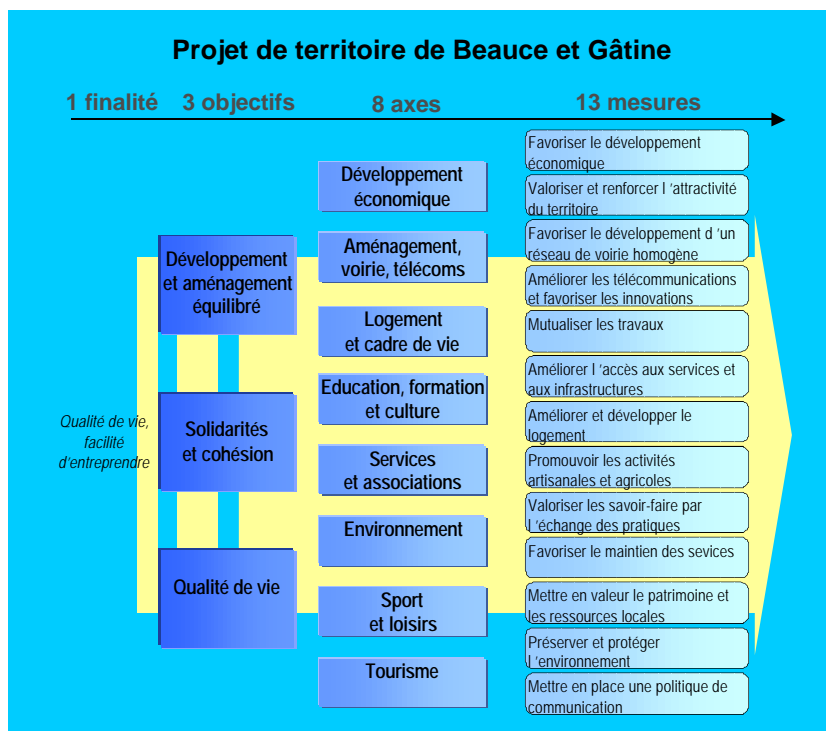
**... un projet commun
pour préparer l'avenir**

Les objectifs stratégiques

Le projet de territoire de Beauce et Gâtine se décline en axes d'intervention, en mesures puis en actions et s'articule autour de trois principaux objectifs stratégiques :

- 1) Favoriser un développement et un aménagement équilibrés et adaptés au territoire
- 2) Permettre une meilleure solidarité économique et une cohésion sociale entre les communes du territoire
- 3) Améliorer la qualité, le cadre de vie locale et l'image du territoire

Le projet est le résultat du travail d'analyse et de concertation mené par les élus de Beauce et Gâtine dans le cadre des commissions thématiques qui se sont réunies de juin à septembre 2003. Elles se sont appuyées sur les travaux des ateliers organisés avec les conseillers municipaux et les forces vives lors des Rencontres de Beauce et Gâtine.



Le plan d'action

Au total, plus de 80 propositions d'action ont été identifiées pour les dix prochaines années. La mise en œuvre du plan d'action a été confiée aux commissions thématiques. Les présidents des commissions ont reçu une lettre de mission précisant les actions à mettre en place en priorité. La commission Projet de territoire qui a eu la charge d'élaborer le projet est prolongée afin d'assurer le suivi de son exécution et veiller à la cohérence du plan d'action. Elle assure également une mission de communication.

Développement économique



La mise en œuvre d'une politique de développement économique est jugée indispensable pour Beauce et Gâtine. Elle permettra notamment de dégager les fonds pour mettre en place des actions permettant

d'anticiper les conséquences de la baisse de l'emploi dans l'agriculture et favoriser le maintien et le développement des emplois et des activités de services.

Le développement devra tirer parti des atouts dont dispose le territoire, notamment accessibilité par les différents moyens de communication terrestres, ferroviaires et aériens.

- Favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises
- Elaborer une charte du développement économique
- Organiser la promotion de l'artisanat et de l'agriculture
- Participer aux manifestations et aux salons professionnels
- Faire l'inventaire des bâtiments et terrains communaux disponibles pour accueillir des entreprises
- Identifier les entreprises ayant besoin d'aide (succession, mise aux normes, délocalisation) et évaluer leur besoin de soutien

Favoriser le maintien des commerces et services de proximité

Aménagement de l'espace



L'étendue du territoire de Beauce et Gâtine (290 km² de superficie), sa densité particulièrement faible (21 habitants au km²), son habitat dispersé sur des communes de tailles inégales et les 17

kilomètres séparant les deux chefs lieux de canton ne facilitent ni les rapprochements, ni la mise en synergie des équipements. Au niveau des infrastructures, de nombreuses faiblesses existent. Le taux d'équipement en réseau d'assainissement et de traitement des eaux usées est assez faible, la couverture des réseaux de téléphonie mobile n'est pas complète et les débits Internet couvrant le territoire sont les plus faibles du marché, comme sur l'ensemble des territoires ruraux du département. Il s'agira de réduire les points faibles en équipement et en aménagement en participant à des programmes d'expérimentation et de nouvelles technologies en coopération avec le Pays, le Département et la Région.

Etudier la numérisation du cadastre et les outils d'exploitation

Définir une politique et des moyens pour équiper en Internet Haut Débit l'ensemble du territoire et suivre l'expérimentation en cours

Favoriser des opérations « cœur de village » couplées avec des projets de logements sociaux

Suivre l'extension des réseaux de téléphonie mobile

Elaborer une charte des services publics

Aménagement et entretien de la voirie



Une organisation communautaire de l'aménagement et de l'entretien de la voirie est l'occasion d'améliorer très significativement les services délivrés tout

en dégagant des économies par la mutualisation des moyens et des équipements.

Mettre en place une charte de développement du réseau de voirie communautaire

Etudier les possibilités d'achat mutualisé de matériel de voirie

Réfléchir à une signalétique commune à l'ensemble des villages de la communauté

Veiller à la sécurité et à l'efficacité des transports scolaires

Politique du logement et cadre de vie



Le territoire se caractérise par une population sensible à la solidarité entre générations et consommatrice de services à la personne : la population est à la fois jeune (25 % de moins de 20 ans) et âgée (27 % de plus de 60 ans) et près de 15 % des ménages sont des personnes âgées vivant seules. Par ailleurs, l'habitat collectif reste peu développé (moins de quatre logements sur cent) avec peu de logements sociaux de petite taille. Il importe de suivre précisément l'évolution des besoins de la population résidente et de préciser collectivement les politiques d'accueil des nouveaux résidents.

Suivre les offres et les demandes de logements **et terrains** à l'aide du site Internet

Apprécier les besoins liés à l'habitat et favoriser le développement d'opérations de logement social

Elaborer une plaquette des services de proximité

Rester vigilant sur les besoins locaux en matière d'aide sociale

Equipements périscolaires, sportifs et culturels



Il s'agit de préciser une politique d'accès aux équipements périscolaires, sportifs et culturels, compatibles avec les finances locales.

Préciser le fonctionnement de la future médiathèque

Etudier les possibilités techniques et financières pour la mise en place d'un réseau multimédia avec un animateur

Etudier les possibilités organisationnelles et financières de diffuser des formations aux activités informatiques et Internet

Rester vigilant sur les besoins locaux en matière de transport et d'accessibilité pour utiliser les équipements culturels et sportifs

Recenser, dynamiser et fédérer les activités culturelles de la Communauté

Environnement



L'espace naturel en tant qu'élément majeur du paysage de Beauce et Gâtine constitue à la fois une des bases économiques et un des facteurs de qualité de vie du territoire. Il importe de rechercher sa sauvegarde et sa

valorisation.

Examiner l'homogénéisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères

Présenter un dossier énergies renouvelables

Etudier la mise en place d'un contrôle des assainissements individuels

Recenser et cartographier les syndicats d'eau et rassembler les informations sur la qualité de l'eau

Mettre en place une charte pour le développement durable

Etudier la possibilité et l'intérêt de l'adhésion de la Communauté aux syndicats de rivière (syndicat de la Brenne, du bassin versant du Loir)

Tourisme



La capacité d'accueil touristique étant limitée et disparate (dix gîtes et une chambre d'hôtes, sont référencés aux Gîtes de France), le développement touristique est faible et il n'y a pas de mise en valeur du patrimoine rural. Pourtant des opérations ponctuelles de restauration existent (églises de Huisseau-en-Beauce et de Nourray), mais elles ne s'inscrivent pas jusqu'alors dans une stratégie collective qui pourrait affirmer l'attrait propre du territoire.

Une stratégie intercommunale de développement et de mise en valeur des itinéraires touristiques sera développée et valorisera le potentiel existant.

Recenser les sites d'intérêt touristique et les infrastructures touristiques et de loisirs et proposer un plan de développement

Recenser les possibilités d'accueil touristique et étudier les possibilités de son extension

Etudier l'opportunité d'accompagner et de soutenir les projets de fermes éducatives ou autre action propre à mettre en valeur les productions agricoles

Etudier l'intérêt respectif de créer un office de tourisme ou un syndicat d'initiative ou d'établir un partenariat avec les offices de tourisme proches

Elaborer les supports d'information et de promotion des sites et ressources touristiques de Beauce et Gâtine

Communication



Mettre en place un bulletin communautaire

Elaborer le site Internet de la Communauté

Définir la charte de communication

Organiser la journée des associations et la fête de la Communauté

Mettre en place un fichier des personnels d'aide à domicile et de services aux collectivités

Assurer le suivi de la mise en œuvre du projet de territoire

Diffuser la liste des personnes ressources pour le projet de territoire

Le budget 2003

En 2003, le budget communautaire s'élève à 3 millions d'euros. Il se scinde en deux parties :

- Le **budget principal** comprend le fonctionnement communautaire et les interventions dans des opérations à caractère non commercial (par exemple, l'expérimentation Internet haut débit dans le cadre du programme Leader+, en relation avec le Pays Vendômois).
- Le **budget annexe** regroupe les interventions à but commercial, comme les constructions de bâtiments industriels ou encore la remise aux normes du commerce de Selommes.

Les commissions thématiques

Les dix commissions thématiques ont pour mission d'assurer la mise en œuvre du projet de territoire et le suivi des actions prioritaires.

Développement économique
Présidents : André Buisson, Dominique Dhuy

Aménagement de l'espace
Président : André Buisson

Environnement
Présidente : Monique David

Tourisme
Président : François Cochet

Politique du logement et cadre de vie
Président : André Buisson

Aménagement et entretien de la voirie
Président : Joël Salmon

Equipements périscolaires, sportifs et culturels
Présidente : Marie-Antoinette Breton

Gestion et extension des réseaux d'éclairage public
Président : Luc Fiquet

Achat et entretien de matériel communautaire
Président : Luc Fiquet

Projet de Territoire, Communication
Président : Pascal Mermillod

Les premières réalisations

Depuis sa mise en place, la Communauté de Communes Beauce et Gâtine a conduit de nombreuses actions. Notamment :

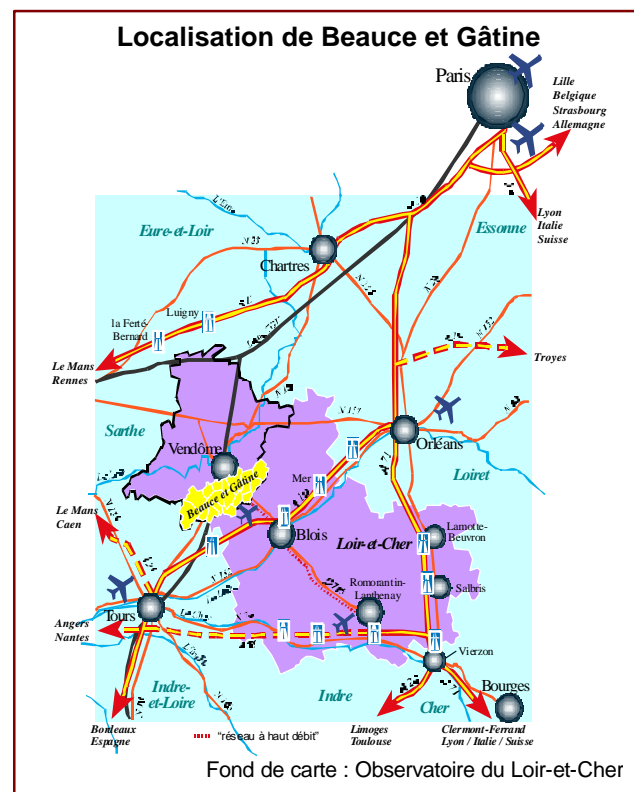
- Remise aux normes d'un commerce alimentaire à Selommes
- Aide à l'implantation d'entreprises (construction de bâtiments d'activité : mécanique de précision, menuiseries, garage automobile) à Selommes et Saint Amand
- Mise en place du site Internet : www.ccbg41.org
- Expérimentation de l'Internet haut débit par liaison satellite à Authon et Périgny

Pour nous contacter

Les bureaux de la Communauté de Communes Beauce et Gâtine sont installés dans les locaux de la mairie de Saint-Amand-Longpré :

18, rue Jules Ferry, 41310 Saint-Amand-Longpré
Tél. : 02 54 82 98 18 88 - Fax : 02 54 82 98 16
E-mail : ccbg.st.amand@wanadoo.fr
Heures d'ouverture : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Président : Serge Lepage
Directeur : Bertrand Letourneux
Secrétaire : Michelle Daguet



Membres de la commission Projet de territoire

Philippe Bouchet	maire de Villeporcher
André Buisson	conseiller général, maire de Selommes
Sandrine Cassy	conseillère municipale de Ambloy
François Cochet	maire de Villeromain
Monique David	maire de Pray
Dominique Dhuy	maire de Nourray
Luc Fiquet	maire de Crucheray
Alain Haudecoeur	adjoint au maire de Prunay-Cassereau
Thierry Lacroix	maire de Lancé
Gilles Leguereau	maire de Villemardy
Serge Lepage	conseiller général, maire de Saint-Amand-Longpré
Thierry Lequenne	adjoint au maire de Périgny
Bertrand Letourneux	directeur de la communauté
Sylvie Maino	chargée de mission au Pays Vendômois
Pascal Mermillod	maire de Authon, président de la commission
Michel Randuineau	maire de Tourailles
Joël Salmon	maire de Saint-Gourgon
Jean-Claude Sommier	maire de Huisseau en Beauce
Louis Surge	maire de Villechauve
Jacky Testeaux	adjoint au maire de Gombergean